

ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA17 26 0074

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 mars 2017, un premier projet de résolution (CA17 26 0074) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

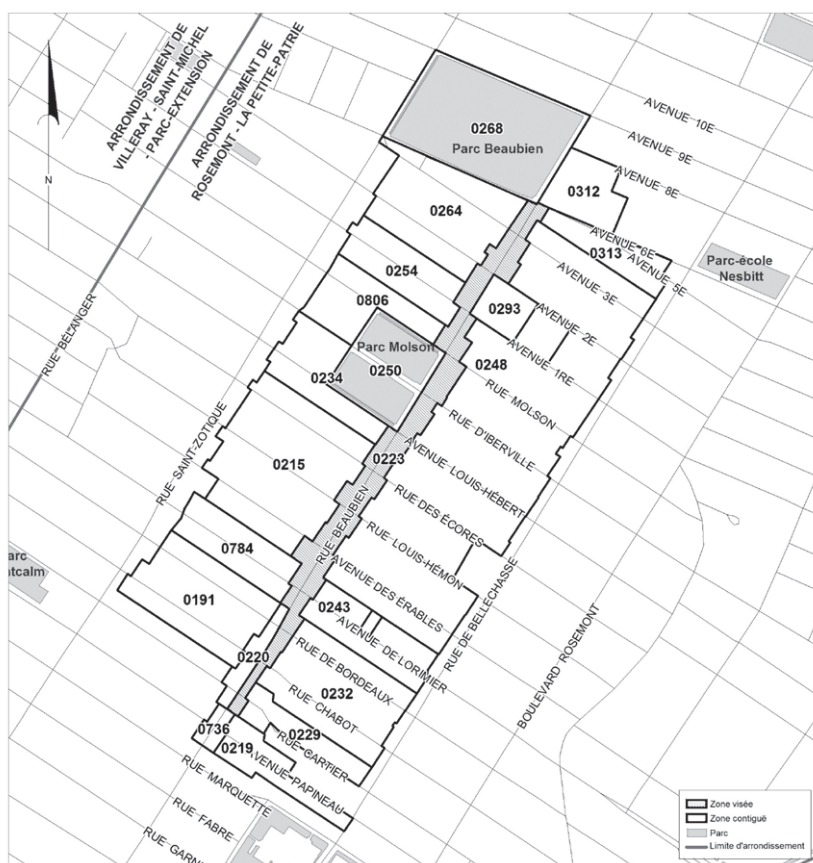
- L'occupation du 3^e étage de l'immeuble situé au 2524-2526, rue Beaubien Est (lot 2 169 327) par l'usage « Bureau », en dérogation à l'article 162 du Règlement d'urbanisme Rosemont—Petite-Patrie (01-279), relatif aux classes d'occupation.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 5 avril à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0223, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal, ce 28 mars 2017

M^e Danielle Ruest
 Secrétaire d'arrondissement